

Règlement intérieur de l'association Con Estilo

Article 1 : Champ d'application du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres de l'association sans exclusion.

Article 2 : Inscription aux cours

Chaque candidat souhaitant suivre des cours au sein de l'association Con Estilo devra remplir un bulletin d'inscription de l'année en cours et l'envoyer au siège social de l'association ou le remettre en main propre à un instructeur de l'association, accompagné d'un ou plusieurs chèques (selon les modalités énumérées à l'article 3 du règlement intérieur) correspondants aux différents cours que celui-ci souhaite suivre.

Article 3 : Modalités de paiement et adhésion

Il est possible de payer en 1 fois par chèque ou en espèce.

Le paiement par chèque peut se répartir ainsi :

- 1^{er} semestre en 4 chèques maximum sans frais (prélevés en octobre, novembre, décembre et janvier) ou 2^{ème} semestre en 4 chèques maximum sans frais (février, mars, avril et mai)
- A l'année en 6 chèques maximum sans frais (prélevés en octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars).

Les chèques seront établis à l'ordre de l'association Con Estilo.

L'adhésion coûte 15€ pour la période du 1^{er} septembre au 30 juin. Cette adhésion étant obligatoire pour participer aux cours de danse, l'association remettra une carte d'adhérent à chaque membre de l'année en cours. La remise de cette carte vaut pour reçu du règlement effectué. Elle devra être présentée à chaque demande d'un membre du Bureau.

L'acceptation de l'adhésion est donnée par le Bureau, que celui-ci peut accepter ou refuser.

Article 4 : Exclusion

Un adhérent peut être exclu en cours d'année par le bureau pour les raisons suivantes :

- Comportement dangereux et non respect des règles de sécurité
- Propos désobligeants ou comportements déplacés envers les autres adhérents de l'association
- Comportement nuisant l'association ou à son image
- Non respect du règlement intérieur

En cas de manquement à l'esprit de l'association, le bureau pourra voter pour l'exclusion de cet adhérent. En cas d'exclusion, la cotisation ne sera pas remboursée.

Article 5 : Les cours

La danse est un loisir, mais par respect de chacun il est demandé :

- De respecter le niveau qui lui correspond, la qualité des cours et l'apprentissage de la danse en dépendent directement,
- De respecter les conseils et les avis de l'instructeur sur le niveau du cours qui lui correspond,
- Pour des raisons de convenances évidentes et de respect des partenaires de danse, il est demandé d'avoir un minimum **d'hygiène corporelle**,
- D'être ponctuel afin de ne pas perturber le cours et assidu afin d'avoir une réelle progression.

Article 6 : Absence à un ou plusieurs cours

Une fois la session commencée, aucun remboursement n'est permis pour quelque raison que ce soit (annulation d'un ou de plusieurs cours ou en cas d'absence répétitives). L'association Con Estilo ne peut être tenue responsable des raisons qui ont provoqué ces annulations ou ces absences.

Article 7 : Remboursement

L'association Con Estilo remboursera le(s) cours annulé(s) où l'élève est inscrit si :

- C'est l'association elle même qui annule le ou les cours et si elle est dans l'incapacité de le(s) reporter.
- Sur présentation d'une attestation, suite à une incapacité physique.

Article 8 : Reprises des cours en cas d'absence

L'association n'est pas responsable des absences des élèves. La reprise des cours après une longue absence est possible après avis de l'instructeur et le suivi éventuel de cours de rattrapage afin de respecter la progression des autres adhérents.

Article 9 : Vol

L'association n'est pas responsable des objets perdus ou volés pendant les cours, soirées, stages ou tous autres événements organisés par celle-ci.

Article 10 : Dégradation des locaux

En cas de dégradation des locaux ou du matériel de sonorisation, l'association Con Estilo demandera au(x) responsable(s) réparation des dégâts causés.

Article 11 : Droit à l'image

En adhérant à l'association Con Estilo, les membres autorisent l'association à diffuser des images les concernant prises lors des cours, des stages ou des soirées afin de promouvoir ou de communiquer sur les activités de celle-ci par le biais de photos, de vidéos, de tracts, d'affiches, etc. Si un membre ne souhaite pas cette diffusion, il doit en informer par écrit l'association Con Estilo au 7 Impasse de Dimbsthal 67 200 Strasbourg.

Le Président de l'association Con Estilo
Kévin RIVIERE